

MATIÈRES.

les prix, 155. Les Cies. des E.-U. fixent leur prix d'exportation chaque mois, 156. Prix à Toronto fixés par le comité exécutif de la Section du Charbon, 156, 157, 161, 162. Prix pour les commerçants de Toronto à divers points et dates—fret—coût de la manipulation du charbon—profits, 157, 158, 165, 167. Charbon importé par chemins de fer, coût du—fret, 160, 161. Importation totale à Toronto—amendes pour abaisser les prix—P. Burns mis à l'amende, son offense, 159, 161, 162. Contrats par soumission, et comment cette matière est réglée—primes payées par ceux qui obtiennent ces contrats, 162, 163. Primes des contrats, comment divisées—M. Rogers n'a rien eu à faire avec le contrat pour le charbon du département de l'eau, 163, 164. Comité exécutif, comment formé—tous membres de l'association ayant prêté serment de fidélité, 164. Les employés aussi sous serment de fidélité à tenir les prix, 164. Coalition du charbon, ses effets quant aux pratiques, 166, 170. Diverses amendes citées—conséquences pour ceux mis à l'amende—pas de charbon si l'amende n'est pas payée—McConnell et autres, 167, 168. M. Rogers appelé de nouveau, 279. A propos d'une vente de charbon par Rogers et Cie, à Keys et Hallet, Woodbridge—Déclaration sous-serment, 279, 284. Le témoin assiste aux assemblées du syndicat de charbon, à Toronto, pendant l'année 1887, 281, 298, 308. Contrats par soumissions à Toronto, pour 1886-87—Hôpital, établissement pour la distribution de l'eau à Parkdale, etc.—qui les a obtenus—primes d'encan payées à la masse à partager—convention de partage, comment la masse est faite et partagée, 284-287, 305, 306. Soumissions pour le gouvernement d'Ontario, 287. Rabais alloués aux importateurs, 288, 291, 292. Entrées à la douane pour le charbon—certaines factures non remplies—en 1886, prix auxquels l'antracite était entré 289, 290. Coût d'importation du charbon en 1886-87—fret et autres charges—prix de détail, 290-293, contrat pour la cité de Toronto de 1886—compétition pour les obtenir—communication officielle avec le comité du charbon de Buffalo pour arrêter l'approvisionnement—qui a été député—amende et expulsion de McConnell, 293-297. Contrat du gouvernement de la Puissance, à Toronto, 307.

**G. W. Wood, SECRÉTAIRE DE LA SECTION DU CHARBON DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE DE TORONTO** **171-182**

Règles et constitution de la Section du Charbon—origine de la coalition, ses promoteurs, 171. L'association organisée, en 1883, le même corps qui s'est affilié à la Chambre de Commerce sous le nom de "Section du Charbon"—Amendes, comment elles sont divisées, la masse, 172, 181. Contrats par soumission du département de l'eau et autres, prix des soumissions réglés par la coalition—encan des contrats—primes des contrats versées à la masse—masse divisée entre les importateurs, moins un sixième—plus de compétition pour le public—procédés de l'exécutif secrets, 173, 175, 177, 180. Déclarations sous serment des membres et employés—le serment oblige au secret sur les affaires transigées dans les assemblées, 175, 179. Elias Rogers renonce à tout ou à partie de son intérêt, comme membre de la coalition, dans le contrat du département de l'eau, 176. Prix auxquels on remplit les contrats publics—plus élevés pour les particuliers, 176. Formalités quant aux contrats publics, illusaires—prix du bois fixés aussi dans certains cas, 178, 182. Les contrats pour les Ecoles Publiques, l'Hôpital, le gouvernement d'Ontario sont manipulés aussi par la coalition, 178, 179. Amendes relatives aux serments, 179. Termes obtenus des importateurs par les détaillants, 180. Comité exécutif, comment constitué, 181. Liste des membres de la coalition donnée au comité de Rochester—personne autre qu'eux ne peut avoir de charbon—charbon importé à Toronto, conditions auxquelles il est obtenu—comment devenir membre de la Section du Charbon, 182, 183. Supplément au témoignage de M. Wood. Exhibit 34, C.

**Peter Larmonth, SECRÉTAIRE DE LA COMPAGNIE DE VOITURAGE DE
CHARBON, OTTAWA** **182-192**

La Cie de Voiturage du Charbon d'Ottawa a une charte—ses membres—actions et capital, 182, 184. La Cie est une espèce de commissariat qui contrôle l'importa-